

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SMAH HVA

Séance du jeudi 12 mars 2026

Délibération N° DE_018_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
58	21	21
Date de la convocation : 04/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
21	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le douze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Pôle Rivière), sous la présidence de Pierre BARDIES (SMAH H.V.A).

Présents : Gérard BERTELLI, Francis SAVY, Jacques GALY, Pierre DURAND, Alain COSTES, Jean-Louis ARIBAUD, Christian ARAGOU, Georges BENNAVAIL, Alain CHANAUD, Pierre BARDIES (SMAH H.V.A), Denis MOUNIE, Marie-Christine PALOMINO, André AMAT, André CALVET, Jean-Louis CARBONNEL, Gérard CHAUMOND, Michel RIEUSSEC, Jean-Pierre THILVERT, Gérard GUIRAUD, Jean-Marie JORDY, Alain BOUILLE

Représentés :

Absents et Excusés : Francis MAGDALOU, Jean-Régis GUICHOU, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Christian DUBUC, Daniel CALVI, David FERNANDEZ, Lucien RIVIE, Ghislaine TAFFOREAU, Christophe CUXAC, Raymond CABANNE, Jacques HORTALA, Priscilla LAUCAT, David N'DIAYE, Edouard JORDAN, Thierry LECINA, Rolland MAZET, Yolande GERAL FRUTOS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, André AMAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif 2026- SMAH HAUTE-VALLEE AUDE LIMOUX

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du syndicat SMAH HAUTE-VALLEE AUDE LIMOUX,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du syndicat SMAH HAUTE-VALLEE AUDE LIMOUX pour l'année 2026 présenté par son président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 4 142 733

En dépenses à la somme de : 3 630 950

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	271 400
012	Charges de personnel, frais assimilés	524 000
023	Virement à la section d'investissement	337 207
042	Section à section	81 747
65	Autres charges de gestion courante	262 500
66	Charges financières	36 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 512 854

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement	1 009 637,2

	reporté	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000
74	Dotations et participations	1 013 999,8
75	Autres produits de gestion courante	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 024 637

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	394 199,4
041	Opérations patrimoniales	252 610
13	Subventions d'investissement	21 188
16	Emprunts et dettes assimilées	187 476
20	Immobilisations incorporelles	36 602
21	Immobilisations corporelles	390 580,6
23	Immobilisations en cours	703 440
45	Comptabilité distincte rattachée	132 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 118 096

RECETTES

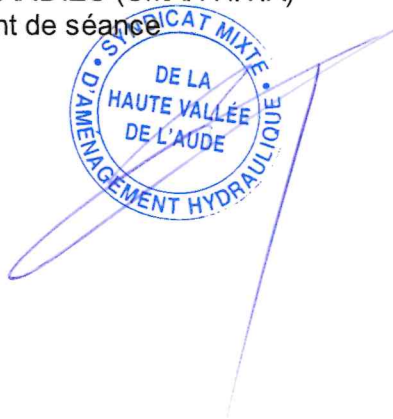
Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	337 207
040	Section à section	161 747
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 207

13	Subventions d'investissement	1 014 552
16	Emprunts et dettes assimilées	216 000
45	Comptabilité distincte rattachée	325 383
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 118 096

ADOpte AL'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pierre BARDIES (SMAH H.V.A)
Président de séance



André AMAT
Secrétaire de séance